



Cher Monsieur (ou Madame) Ripault,

Vous nous avez contactés dans le cadre de l'appel à cotisation ADSPL.

Voici notre réponse :

Suite à votre demande, je vous confirme que les métiers du notariat ne sont pas concernés par la cotisation. Ne prenez donc pas en compte le courrier.

Nous vous remercions de votre confiance.

Cordialement,
L'équipe ADSPL

Rappel de votre demande du 24/07/2024 :

NOM : Ripault

Prénom : stephane

Adresse email de participation : stephane.ripault@aganot.fr

Code d'identification : 6766

Motif de la demande : Madame, Monsieur, je vous contacte en tant qu'organisme du Notariat, car de nombreuses études reçoivent votre appel de cotisation. En relisant l'Avenant n° 2 du 17 juillet 2023 portant révision de l'accord national interprofessionnel pour le développement du dialogue social et du paritarisme au niveau multi-professionnel des professions libérales du 28 septembre 2012, je m'aperçois en dernière page cet alinéa précise ce point : - bien que relevant du code NAF 6910Z de cette annexe, l'Accord ne s'applique pas aux employeurs se situant dans le champ d'application de la convention collective nationale du notariat ; De ce fait les Etudes de Notaires ne devraient pas être concernées par votre appel de cotisation car elles relèvent de ce code NAF et de la CCN. Veuillez avoir l'obligeance de me confirmer ce point. Dans l'attente de vous lire Bien à vous Stéphane RIPAULT
Directeur 01.42.93.60.34

Ce message vous est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Ce message est adressé à stephane.ripault@aganot.fr par l'ADSPL, 46 Boulevard de la Tour-Maubourg – 75007 Paris
L'ADSPL en tant que Responsable de traitement, s'engage à ce que les traitements de données personnelles effectués, dans le cadre de la collecte de cette cotisation obligatoire, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Nos communications ne sont pas par nature commerciales et s'inscrivent dans le cadre des missions de l'ADSPL. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'effacement que vous pouvez faire exercer par courrier à l'adresse indiquée sur ce courrier ou par mail à : « dpo@adspl.fr ».